







LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Jean-François Méthé

A COMPENSÉ 8 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO² ÉMISE(S) EN L'AN 2019 PAR :

Transport terrestre

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE PAR L'ATTRIBUTION DE : 58 ARBRES DE LA PLANTATION 2016
Statut Préventif pour le climatTM
DU PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

Nº de registre: 5617

Date: 11/03/20

Claude Villeneuve Professeur titulaire

Directeur de la Chaire en éco-conseil Université du Québec à Chicoutimi